

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du mercredi 13 novembre 2019

Absents et excusés : -

La séance est ouverte à 18 h 30.

Le Président demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour et cède la parole au Directeur Général. Celui-ci précise qu'il s'agit d'une demande purement administrative à savoir l'autorisation de pouvoir fournir un document complémentaire aux adjudicataires potentiels dans le cadre du marché relatif à la fourniture d'une solution serveurs full redondante. Le cahier des charges ayant été approuvé par le Conseil, toute modification des conditions de celui-ci doit passer devant le Conseil. A l'unanimité, le Conseil approuve l'ajout de ce point ainsi que la proposition de modification du cahier des charges.

1. Organes

- a) Le Président signale avoir procédé à la vérification des pouvoirs pour l'installation de Monsieur Luc DENAYER comme Conseiller Communal de la liste GO, suite à la démission de Madame Natacha DUROISIN, Conseillère Communale effective. Monsieur DENAYER a été désigné comme premier suppléant de la liste GO suite aux élections du 14 octobre 2018. Monsieur DENAYER est dès lors invité à prêter serment devant le Président-Bourgmestre. Après avoir prêté le serment suivant : « jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge », Monsieur DENAYER est installé comme Conseiller Communal.
- b) A l'unanimité, le Conseil approuve la fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux suite à l'installation de Monsieur DENAYER.
- c) Monsieur DENAYER déclare s'apparenter au Mouvement Réformateur (MR).

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- d) Tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers - modifications

Suite à la démission de Madame Natacha DUROISIN en qualité de conseillère communale, Monsieur DENAYER est désigné comme représentant du Groupe GO au sein des organismes suivants :

- ASBL Office du tourisme
- IDETA
- I.P.F.H.
- Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- IMIO
- ASBL Centre de jeunes
- Commission agricole
- Commission locale de développement rural (suppléant)

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Tutelle

Le Conseil Communal prend connaissance de l'approbation par la Tutelle en date du 18 octobre 2019, des règlements taxes et redevances (à l'exception des taxes à l'impôt des personnes physiques et des centimes additionnels au précompte immobilier) votés en séance du 19 septembre 2019.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Déchets

Coût-vérité des déchets – budget 2020 : examen – décision.

Le Président rappelle que ce point a été présenté en commission le 04 novembre dernier. Le principe du coût-vérité a été instauré par la Région Wallonne à partir du 1^{er} janvier 2008 sur base du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008 appelé « Arrêté coût-vérité ». Son objectif : appliquer le principe du pollueur-payeur. Depuis 2008, les communes sont ainsi contraintes de répercuter la totalité des coûts de gestion des déchets ménagers à charge des bénéficiaires du service à savoir, les citoyens.

Le Directeur Général présente le point à l'aide d'un power point transmis à l'ensemble des conseillers. Les principaux éléments sont les suivants :

Les calculs sont basés sur le nombre d'habitants au 24/10/2019 7745 habitants dont :

- Isolés : 1.190
- Ménages de 2 personnes : 1.054
- Ménages de 3 personnes et plus : 1.138

Sur base des chiffres connus à ce jour, les dépenses pour l'exercice 2020 sont estimées comme suit :

1) Achat de sacs :	16.000	€
2) Traitement OM (12 €/hab) :	92.940	€
3) Collecte OM (12,93 €/hab) :	100.142,85	€
4) PAC (28 €/hab) :	216.860	€
5) Collecte des déchets organiques (2 €/hab) :	15.490	€
6) Avertissements – extraits de rôle :	4.766,02	€
7) Gestion administrative :	3.643,20	€
TOTAL :	449.842,07	€

Au niveau des recettes, celles de 2019 étaient les suivantes :

1) Vente de sacs :	37.000	€
2) Taxe (au taux de 2019) :	<u>342.850</u>	€
TOTAL :	379.850	€

Avec une estimation de recettes de vente de sacs identique en 2020, il faudrait :

- Pour atteindre un taux de couverture de 95 % : apport de la taxe nécessaire de 390.349,97 € (soit un manque de 47.499,97 € ou 6,13 €/hab)
- Pour atteindre un taux de couverture de 105 % : apport de la taxe nécessaire de 435.334,17 € (soit un manque de 92.484,17 € ou 11,94 €/hab)

Ne pouvant intervenir sur les dépenses, nous pouvons agir sur 3 éléments au niveau des recettes :

- le prix de vente du sac ;
- le quota de sacs distribué aux ménages ;
- la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

Ces 3 facteurs étaient les suivants pour l'année 2019 :

- Prix du sac : 1 €
- Montant des taxes :
 - Isolés : 80 €
 - Ménages de 2 personnes : 100 €
 - Ménages de 3 personnes et plus : 125 €
- Distribution de sacs :
 - Isolés : 1 rouleau de 20 sacs ;
 - Ménages de 2 personnes : 2 rouleaux de 20 sacs ;
 - Ménages de 3 personnes et plus : 3 rouleaux de 20 sacs ;
 - Secondes résidences, commerçants, professions libérales et personnes morales : 1 rouleau de 10 sacs.

Sans tenir compte de la dernière catégorie, à quantités inchangées, le nombre de sacs à distribuer en 2020 serait de : 6.712 rouleaux soit 134.240 sacs.

La proposition du Collège Communal est la suivante :

1°) Réduire le nombre de sacs distribués comme suit :

- Isolés et ménages de 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs ;
- Ménages de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs ;
- Ménages de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs.

Le nombre de sacs distribués serait alors de 85.220 sacs soit 49.020 sacs en moins par rapport à 2019 (adapté au nombre d'habitants au 24/10/2019).

Considérant que l'on peut espérer une participation active du citoyen au tri des déchets et donc une consommation de sacs moindre ; que l'on peut cependant considérer que les réserves de sacs des années antérieures ont tendance à s'amenuiser avec le temps ; que l'augmentation des ventes de sacs atteste de cette tendance ; que l'on peut raisonnablement estimer que la vente de sacs augmentera ; qu'une recette complémentaire de 30.000 € en vente de sacs est justifiable soit un montant total de vente de 67.000 € pour l'exercice 2020 ; dès lors, la recette de la taxe devrait se situer entre 360.349,97 € (taux de couverture à 95 %) et 405.334,17 € (taux de couverture à 105 %).

2°) Augmenter le produit de la taxe comme suit :

- Isolés : 83 € (augmentation de 3 €/hab) ;
- Ménages de 2 personnes : 106 € (augmentation de 3 €/hab) ;
- Ménages de 3 personnes et plus : 134 € (augmentation maximale de 3 €/hab) ;

Le produit de la taxe serait de 362.986 € et le coût-vérité serait de 95,59 %. Nous répondrions ainsi aux impositions légales.

Le Président ajoute que le Collège a pensé à tout le monde. Il n'y a pas eu d'augmentation de taxe depuis 2006 y compris du coût-vérité. La modification de celui-ci est loin d'être exagérée au vu de l'augmentation de 6,50 € par habitant faite par IPALLE. On en est à 3 € maximum et la distribution est maintenue. Tout le monde est évidemment impacté et n'oublions pas que cette taxe est une obligation et non un choix communal. A titre personnel, le Président ajoute qu'il a déjà produit près de 200 kg de déchets organiques depuis le début de l'année. Ne pas mettre cette fraction dans le sac poubelle est donc très important. Les points d'apport volontaire ont permis de collecter 66 tonnes de déchets organiques sur les 9 premiers mois de l'année. Félicitations à ceux qui les utilisent mais nous devons accentuer les efforts.

Monsieur VINCENT précise que ces mesures dépassent le pouvoir communal car imposée par la Région Wallonne. L'augmentation est due principalement à la taxe kilométrique mais nous devons admettre que le tonnage de déchets à Antoing reste élevé bien qu'il soit en baisse constante depuis plusieurs années. La prévention doit plus que jamais être privilégiée. Nous avons des collectes en porte à porte et un parc à conteneurs efficaces mais il y a moyen d'augmenter les volumes qui y sont collectés. Le discours d'aujourd'hui est positif et il faut continuer de la sorte. Certains déchets coûtent actuellement de l'argent pour être recyclés. Cela résulte parfois de problèmes internationaux surréalistes.

Monsieur VINCENT ajoute qu'il faut privilégier les achats en vrac, les circuits courts, les marchés de produits locaux, ... Les points d'apport volontaires sont bien mais non adaptés aux personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion. Le compostage de quartier est à favoriser. La proposition faite rencontre la volonté du Groupe UCA. L'augmentation de la taxe est relativement faible et une diminution des quotas de sacs distribués est prévue tout en conservant un quota suffisant pour ceux qui trient. Monsieur VINCENT ne s'attend pas à voir une vague de dépôts sauvages sévir dans la commune. Il faudrait que les rouleaux de sacs soient à nouveau disponibles dans les commerces locaux et il serait de bon ton de prévoir la vente de rouleaux de 10 sacs.

Le Président signale que la vente de rouleaux de 10 sacs est bien prévue. Des contacts seront pris en temps utile avec les commerces. En matière de circuits courts, le service de La Ruche à Bruyelle démontre que ce système fonctionne. Par ailleurs, une grande surface a procédé à la distribution de sacs en filets permettant de réduire les déchets ce qui est une belle initiative. Enfin, il précise qu'une machine de collecte de canettes sera bientôt installée dans l'entité.

Monsieur VIVIER s'exprime au nom du Groupe GO :

« Après avoir pris nos renseignements auprès d'Ipalle, il s'avère que depuis quelques années, il y a une hausse croissante des coûts. Cette hausse était pour le moment indolore pour les citoyens. En effet, Ipalle a puisé dans ses réserves. Ce n'est pas la première fois qu'on nous parle de ça (les zones de police et de secours sont aussi concernées).

Malheureusement, le coût du recyclage est en augmentation permanente et l'augmentation de cette année est de 6 euros par habitant. Il est dommage de constater que personne au sein du collège n'avait prévu cette augmentation. Vous entretenez pourtant d'excellentes relations avec vos collègues voisins, cela est vraiment malheureux.

Il y a un an, nous étions déjà limites. Les divers points de ramassage enterrés devaient logiquement avoir un impact sur le coût vérité. Cela n'a pas été le cas, en tout cas pas dans nos espérances.

De plus, dans les recyparcs, nous sommes passés de 17 à 26 déchets récoltés différents, c'est une bonne nouvelle pour l'environnement mais cela a un coût. Les transports des déchets impactent aussi les coûts. Et pour en remettre une dernière couche, la région Wallonne a transféré aux intercommunales la prise en charges des déchets spéciaux.

Cette transition vers le zéro déchet pour les communes membres ne laisse bien sûr personne indifférent. Surtout à notre époque, il est temps de se reprendre en main, pensons aux générations futures. Cela faisait bien sûr aussi partie de notre programme lors de nos dernières campagnes.

Du côté du groupe GO, nous comprenons bien la difficulté pour la commune de trouver une solution. Surtout qu'à en croire vos propos, cette annonce est arrivée sans que personne ne soit prévenu. Le manque de temps pour cette décision n'est pas facile à gérer pour le collège ni pour le conseil communal. C'est la première fois que le collège va annoncer publiquement l'augmentation d'une taxe sur Antoing, taxe qui impactera tous les citoyens !

Néanmoins, devant l'urgence, nous suivrons le collège pour ce vote. Ce serait quand même bien de faire venir lors d'un prochain conseil communal un responsable d'Ipalle afin de s'expliquer sur l'avenir de nos déchets et sur les prévisions à long terme afin d'éviter de retomber dans le même piège durant les années futures.

Voici quand même quelques remarques du groupe. Nous espérons qu'elles seront prises en compte dès l'année prochaine.

Tout d'abord, est-on certain qu'Ipalle minimise au maximum ses frais ? Cela mériterait d'être creusé.

Deuxièmement, nous sommes convaincus qu'il faut augmenter la campagne évidente de pollueurs-payeurs. Nous ne sommes pas assez stricts sur cette problématique.

Ensuite, nous devons valoriser le citoyen qui se prend en main et qui trie ses déchets. Il n'est pas normal ni logique que ce soit répercuté sur tout le monde de la même façon.

Pour valoriser le citoyen trieur, voici quelques pistes :

- Diminuer la distribution des sacs... En effet, après une enquête menée auprès de la population, il semble qu'un grand nombre de ménages a un surplus de sacs. On parle de 10, 15 et même 27 rouleaux d'avance ! Votre recette complémentaire de 30.000 euro pourrait être utopique. Donner 10 sacs par personne physique serait amplement suffisant. Et encore, cela est encore de trop, certains rigolent de cette distribution excessive et en font un petit commerce parallèle.*
- Favoriser les déchets organiques, un seau coûte 5 euro, déjà l'année passée, le GO avait proposé de distribuer ce seau à chaque ménage. Si on distribuait des sacs de déchets organiques ou des seaux au lieu des sacs poubelles, cela pourrait obliger les moins concernés à se remettre en question. Cette collecte est la moins onéreuse pour la commune, on parle de 2 euros par habitant.*
- Diminuer la collecte du porte à porte en multipliant les points d'apport volontaire, moins de camion, moins de transport, moins de coût, moins d'impact sur l'environnement*
- Pour les plus démunis ou les personnes à mobilité réduite, il pourrait y avoir un transport social pour amener les déchets aux points d'apport volontaires. Il y a quelques années, on vous avait présenté quelques communes françaises qui travaillaient déjà de la sorte.*
- L'ouverture des recyparcs pourrait aussi être diminuée, cela diminuerait la masse salariale.*
- L'utilisation de la fameuse machine qui collecte les cannettes devrait être instaurée, cela récompenserait aussi le citoyen qui fait la démarche de trier et de ramasser ses cannettes.*
- La proposition d'utiliser des verres lavables dans toutes les manifestations communales qui font l'objet d'un Planu ! Cette remarque devrait d'ailleurs y figurer et être obligatoire. Ipalle a lancé le produit, profitons-en !*

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle est le fruit d'une réflexion du groupe sur cette problématique.

En résumé, nous vous suivrons sur ce point délicat dans l'intérêt de la commune et de la propreté de l'entité. Toutefois, nous vous demandons une réflexion approfondie pour l'année

prochaine en prenant en compte nos différentes remarques. De plus, nous vous demandons de mettre en place fermement la communication dans les écoles, dans le bulletin communal et dans des actions diverses lors de manifestation.

Pour conclure, nous devons surtout tendre au maximum par nos efforts vers le « zéro déchet » pour cela, innovons et montrons à la population que nous travaillons dans ce sens. »

Le Président signale qu'il est heurtant d'entendre la prévision d'une réduction des coûts en personnel des recyparcs avec des licenciements à la clé. Aide et solidarité entre citoyens et riverains pourrait être privilégié. Il ne faut pas toujours mettre les choses négatives sur le service public.

Monsieur VIVIER précise qu'un ménage a quand même signalé qu'il disposait encore d'une réserve de 27 rouleaux de sacs ! A ce sujet, le Président admet que trop de sacs ont été distribués par le passé. Monsieur VIVIER signale que la volonté d'IPALLE est d'augmenter le nombre de points d'apport volontaire. Le Président ajoute que, tôt ou tard, le ramassage à domicile n'existera plus...

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Impositions communales

a) A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement-redevance sur la délivrance de sacs poubelles – exercice 2020.

b) A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement-taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices – exercice 2020.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4 bis. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER, pour le Groupe Ouverture

Monsieur VIVIER présente son point sur l'habitat léger sur Antoing :

« **Vu que :**

Le camping de Péronnes n'existe plus depuis de nombreuses années,

Depuis quelques années, une demande de construction de « Yourte » a été refusée par le collège sur le village de Maubray,

Le GO a proposé en bout de site BMX une zone « camping-car » moderne pour accueillir les touristes et pallier aux manques dans cette matière dans la région,

La ville a proposé lors de la dernière modification budgétaire de vendre un terrain sur l'entité près de Calonne qui serait destiné dans le futur à de l'habitat léger,

Une demande pressante nous revient par la presse sur la demande d'une zone « Tiny-House » sur Maubray pour l'implantation de quelques-unes de ces maisons.

Plusieurs citoyens s'interrogent sur les possibilités d'implanter de l'habitat léger sur la commune.

Il apparaît que :

La position de la ville et du collège est changeante selon les situations même si les arguments sont parfois tout à fait légitimes par rapport à la situation (notamment ici une zone enclavée),

La prise de position n'est pas toujours comprise par les citoyens,

Suite à une visite de la « Tiny-House », les propriétaires semblent avoir fait les demandes et attendent des retours, les raccordements ne poseraient à première vue pas de problème,

Vu la conjoncture actuelle, l'habitat léger devient courant dans nos régions,

Nous vous demandons :

Par un souci de clarification :

La position de la ville sur l'habitat léger ?

Un règlement communal facile et à la disposition du citoyen pour répondre à leurs questions avant de s'embarquer dans des travaux et/ou achats inutiles et surtout dans des démarches urbanistiques parfois pénibles.

La position sur le terrain de Calonne, quelle sera le type d'habitat léger sur le site ? Avez-vous déjà une idée ?

Votre position sur la zone « camping-car » éventuelle en bout de site « BMX » ? En effet, le camping n'existe plus mais proposer aux touristes ce genre d'alternative serait parfaitement adapté aux demandes actuelles au niveau du tourisme. »

Monsieur DUDANT précise que :

En ce qui concerne les décisions qui ne seraient pas toujours comprises par les citoyens, il n'y a eu aucune prise de position du Collège quant à l'implantation d'une zone « Tiny House » à Maubray. Tout au plus, nous avons proposé aux demandeurs de nous rencontrer dès lors qu'ils auront une idée plus précise de leur projet. Par ailleurs, aucune demande de permis d'urbanisme n'a été déposée à la commune.

Quant à la position de la Ville sur l'habitat léger ? Comme pour n'importe quelle habitation, la Commune étudiera chaque projet au cas par cas, en fonction de ses caractéristiques, de son implantation, du cadre dans lequel il vient s'implanter.

Un règlement communal ? Chaque projet étant différent (lieu, dimensions, tiny house, yourte, conteneur), il est impossible d'établir un règlement général. Néanmoins, chaque citoyen peut rencontrer le personnel du service urbanisme afin de le guider dans ses démarches et le conseiller dans ses projets. Si l'on prend le cas de la yourte, le demandeur avait été informé de la réponse négative qui serait apportée à son projet AVANT le dépôt de son dossier.

La position sur le terrain de Calonne, quelle sera le type d'habitat léger sur le site ? La Ville envisage de vendre le terrain en l'accompagnant de charges d'urbanisme que l'acheteur sera obligé de respecter. Il est proposé d'imposer l'implantation d'un certain pourcentage d'habitat léger. Ce projet est actuellement soumis à l'avis informel du fonctionnaire délégué dont nous attendons le retour afin d'évaluer la pertinence de nos intentions.

Enfin, notre position sur la zone « camping-car » éventuelle en bout de site « BMX » ? Actuellement, un projet de 6 places pour les camping-cars est prévu dans le cadre de l'aménagement de la Marina. Le site dont vous parlez est tout à fait approprié pour accueillir ce genre d'infrastructures et nous en étudions la faisabilité dans le cadre du projet de piste BMX.

5. Procès-verbal

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019. Monsieur CHEVALIER revient sur sa question relative au panneau de signalisation

heurté par un de ses patients le long d'une voirie à Maubray et demande qui « *manque de bon sens* » dans cette histoire ? Monsieur DESMET rappelle que les éléments repris dans le qualiroute ne sont que des recommandations.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du 24 octobre dernier.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Questions orales

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Les impacts divers pour les riverains et l'environnement suite au dernier comité d'accompagnement CBR »

La question que je vous présenterai en séance sera orientée sur les principaux points suivants :

1-Suite au récent comité d'accompagnement de l'usine CBR vers le 15 octobre, nous tenons à faire le point sur les différentes sollicitations des citoyens concernant les éventuels problèmes rencontrés par l'entreprise durant ces derniers mois (pollutions diverses de poussières, d'odeurs ou autres).

En voici un exemple de fin février où le village de Calonne était recouvert de poussières graineuses blanches et grises).

Le cabinet du bourgmestre avait répondu par ce communiqué :

« Bonjour, CBR nous signale que durant la soirée du 22 février, le four a dû être arrêté durant une vingtaine de minutes. Il se peut que son redémarrage ait occasionné des poussières et, en fonction du vent, que des poussières (plus que d'habitude) soient retombées à Calonne. »

L'entreprise avait proposé des bons de nettoyage au Car-Wash pour les riverains concernés.

-Qu'en est-il des autres demandes des citoyens par rapport aux problèmes de cet été ?

-Lors de ce comité d'accompagnement d'autres problèmes ont-ils été expliqués ?

-Quelles sont les demandes du comité afin de limiter au maximum ces types de pollutions ?

-De nouveaux aménagements sont-ils mis en place afin de diminuer au maximum ces désagréments ? »

Le Président répond aux différentes questions :

- Qu'en est-il des autres demandes des citoyens par rapport aux problèmes de cet été ?

Dernièrement, les seules plaintes remontées à la Ville concernent les poussières en général et sur les accotements face aux usines à la rue du Coucou.

L'usine a mis en place un plan de réduction des émissions diffuses pour optimiser la gestion.

L'origine des problèmes d'odeur est difficile à trouver, plusieurs entreprises pouvant en être responsables dans le secteur.

Il est possible pour les riverains de prévenir directement l'usine en cas de problème ou nuisance constatée.

- Lors des comités d'accompagnement d'autres problèmes ont-ils été expliqués ?

L'usine communique au comité spontanément les incidents survenus et les solutions apportées.

A ce sujet l'usine a mis en place un registre d'incident où tous les incidents sont consignés. Le but est d'assurer un suivi en continu.

- Quelles sont les demandes du comité afin de limiter au maximum ces types de pollutions?

D'insister sur le bâchage des camions de transport, l'arrosage des pistes et le maintien de la balayeuse dans le bas d'Antoing.

Par ailleurs, l'usine a des conditions d'exploitation à respecter dans son permis d'environnement et des contrôles environnementaux sont réalisés par des laboratoires indépendants.

Un rapport environnemental est rédigé chaque année et est consultable à l'administration communale.

La police de l'environnement et des contrôles a contrôlé le site en mars 2019, il y a donc une autorité de contrôle qui vérifie si le permis d'exploiter est respecté.

- De nouveaux aménagements sont-ils mis en place afin de diminuer au maximum ces désagréments ?

Les filtres à manche ont été changés en 2018 pour une durée de vie d'environ 4 ans

Un projet d'aménagement d'un nouveau hall de stockage verra le jour en 2020. Cette construction permettra de limiter le charroi interne dans l'usine et les distances de manutentions afin de limiter les émissions de poussières.

Les pistes sont arrosées régulièrement.

Monsieur MAHIEU demande ce qu'il en est au niveau des travaux du pont du chemin de fer qui va de Maubray à Fontenoy ? Le Directeur Général précise que, malgré de nombreux appels auprès des services d'Infrabel, nous n'avons pas pu obtenir d'informations précises. Nous avons seulement eu la confirmation de la société SODRAEP, entreprise chargée d'effectuer ces travaux, que ceux-ci avaient été arrêtés à la demande d'Infrabel mais nous n'avons pas eu plus d'explications que cela. Nous allons tenter d'en savoir plus dans les prochains jours...

Monsieur VINCENT signale que l'Administration Communale s'était engagée à reloger la famille ayant subi récemment un incendie à Peronnes. Qu'en est-il à ce jour ?

Le Président rappelle la procédure suivie dans le cas d'un relogement en urgence comme celui-là :

- Le Bourgmestre est avisé de la situation d'urgence soit par la police, les pompiers ou un service social.
- Le Bourgmestre se rend sur site avec une assistante sociale du CPAS
- Le point de la situation est fait sur place soit :
 - o Un relogement est possible dans la famille
 - o L'assurance de la famille prend en charge le relogement provisoire
 - o Il n'y a pas de solution de relogement
- Si pas de solution de relogement, on cherche un logement d'urgence ou un milieu d'accueil provisoire avec l'aide du CPAS
- Le Bourgmestre ou le CPAS peuvent demander la prise en gestion d'un logement d'une société de service public pour reloger la famille concernée.
- En pratique et de manière générale, soit la famille ou l'assurance des victimes interviennent dans le relogement d'urgence le temps que la commune ou le CPAS demande et met à disposition un logement d'une société de service public

Attention, il ne s'agit pas de la procédure de relogement en cas de prise d'un arrêté d'inhabitabilité qui est différente.

Par ailleurs, le Président ajoute avoir envoyé la demande de gestion à la SLHE le 31 octobre 2019. La procédure suit son cours et la SLHE attend un retour de la tutelle très prochainement.

Monsieur Julien BAUWENS, Président de la Société de Logements du Haut-Escaut précise qu'il a bien reçu ce courrier au lendemain de cette catastrophe. La convention a été signée le lundi 04 novembre et transmise auprès de la Société Wallonne du Logement qui exerce la tutelle sur les actes posés par la SLHE. Il est en attente de cette décision. Dès qu'elle sera approuvée, ce qu'il espère en tous les cas, l'état des lieux sera fait et les personnes pourront intégrer les lieux. Il ajoute être resté en contact permanent avec la famille afin que celle-ci soit au courant de l'évolution des démarches.

A la question de Monsieur VINCENT sur les possibilités de disposer d'un logement d'urgence, Monsieur BILLOUEZ précise que le CPAS dispose de 4 logements de « dépannage » mais qu'aucun n'était disponible. Le Président ajoute que l'immeuble réquisitionné auprès de la SLHE l'a été pour une durée d'un an.

Monsieur VINCENT signale avoir bien entendu la position de chacun mais estime difficile de comprendre qu'une famille doive attendre autant de temps avant d'avoir un logement. Heureusement que la famille a pu les accueillir.

Le Président précise que les assurances relogent normalement les sinistrés pendant une semaine à l'hôtel mais la famille a opté pour être relogée momentanément chez des proches.

Monsieur VINCENT précise qu'il a connu personnellement la même situation en 1986. A sa question si cette situation ne devrait durer que quelques jours, Monsieur Julien BAUWENS répond par l'affirmative et que la famille n'est pas laissée dans le flou. La SLHE espère avoir une réponse au plus vite sur la prise en gestion d'un logement par la Ville.

A la question de Madame BOCQUET afin de savoir si cette maison serait suffisamment grande (famille de 5 personnes), Monsieur Julien BAUWENS précise que c'est la Ville qui attribuera le logement qu'elle a obtenu en gestion. Les conditions de logement des personnes sont différentes entre la SLHE et la Ville. Ensuite, la Ville répercutera le loyer payé à la SLHE vers les sinistrés.

Madame BOCQUET expose sa question : Ces deux dernières semaines, des problèmes sont apparus au niveau des coûts pour les emplacements sur le marché hebdomadaire ; qu'en est-il ?

Le Président précise que les règles sont reprises dans le règlement communal mais qu'il a fallu éclaircir certains points. On peut cependant dire que :

- On ne prend pas en compte la cabine chauffeur mais bien la cabine d'essayage qui se situe dans le compartiment « vente ».
- On ne prend pas en compte les camionnettes à l'arrière qui servent de stock ou autres, seulement celles qui font office d'échoppes (poissonnier, marchand de fromage, ...).
- Marchand de légumes : on ne prend pas en compte les chariots à légumes derrière son étal.
- On doit prendre en compte les auvents et les tonnelles (même si en dessous d'une

- tonnelle de 3 m de profond, on trouve une table de 1m).
- La tonnelle comme l'auvent abrite les clients, on doit les comptabiliser dans la surface.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Monsieur CHEVALIER expose sa question :

« Espace médical à Antoing :

Ce week-end, j'ai finalisé le tableau de garde de la zone d'Antoing.

En 1985, ce secteur comprenait :

11 médecins pour l'entité d'Antoing dont un avait atteint l'âge de la pension.

Outre Antoing, nous sommes associés à
Laplaigne, Bléharies, Rongy, Lesdain, Hollain, Jollain, Vaulx, Gaurain

Vezen, Howardries et Chercq : soit 13 médecins dont un avait aussi atteint l'âge de la pension.

Nous étions donc 24 dont 22 participaient à la garde. (détail en annexe)

Pour l'année 2020, je recense 10 médecins dont deux en âge d'être pensionné.

Dans 5 ans, dans ce même groupe, nous serons 8 à bénéficier de la pension

Pour le secteur associé, je compte maintenant dix médecins dont 6 touchent déjà leur pension.

Pour le secteur de garde, nous ne sommes plus que 20 dont 12 participent à la garde.

Dans 5 ans, il ne restera que 5 médecins de moins de 65 ans.

De plus en plus, on se rend compte de l'importance de créer des conditions d'accueil pour attirer de jeunes médecins dans des régions qui en manquent afin d'éviter d'en arriver dans la situation du film « Médecin de campagne » avec François Cluzet.

Les jeunes médecins sont de moins en moins individualistes et voient d'un bon œil la cohabitation de leur cabinet avec des confrères, des kinés, psychologues, podologues, infirmières.....

La réussite du medical center à Tournai en est une preuve. Des confrères à Ellezelles ont inauguré leur espace-santé récemment et sont enchantés.

J'ai entendu parler de projets privés à ce sujet. La ville d'Antoing avait aussi un projet. Il serait dommage que deux projets identiques voient le jour en même temps et se fassent concurrence dès leur genèse. Ce n'est pas le but.

Un espace aurait été mis à la disposition d'un laboratoire pour le prélèvement de prises de sang. C'est la preuve qu'un espace médical serait le bienvenu à Antoing. Mais c'est aussi la preuve que la communication est déplorable.

En effet, ni comme conseiller communal, ni comme professionnel, je n'ai été tenu informé de cette initiative. Quel est l'intérêt de cet absence d'information ?

Ma question est donc : Ou en est le projet d'espace médical initialement prévu à Bruyelle?

En 1985, ce secteur comprenait

Soit Antoing : Les Drs Hanard Alexandre, Lemaire Daniel, Lietard Paul, Pipart Jeanne, Bonsignore Salvatore, Chevalier Dominique, Kalantari Matthias

Péronnes : Les Drs Verdeure et Cornil

Maubray : Le Dr Foucart

Calonne : Le Dr Hovinne

Soit 11 médecins pour l'entité d'Antoing dont un avait atteint l'âge de la pension.

Outre Antoing, nous sommes associés à

Laplaigne : Le Dr Delattre

Bléharies : Les Drs Schepers et Marchand

Rongy : Le Dr Glorieux

Lesdain : Le Dr Caucheteux

Hollain : Le Dr Pétillon

Jollain : Le Dr Boutry

Vaulx : Les Dr Henoumont et Vandewalle

Gaurain : Les Dr Boedt, Letellier et Brunin

Vezone : Le Dr Wattiez

Soit 13 médecins dont un avait aussi atteint l'âge de la pension.

Nous étions donc 24 dont 22 participaient à la garde.

Pour l'année 2020, je recense

Antoing : Les Drs Lemaire, Bonsignore, Kalantari et Chevalier

Maubray : Les Drs Foucart et Toussaint

Péronnes : Les Drs Cornil, Tamo et Foulon

Calonne : Le Dr Hovinne

Soit 10 médecins dont deux en âge d'être pensionné. Dans 5 ans, dans ce même groupe, nous serons 8 à bénéficier de la pension

Dans les villages associés,

Laplaigne : Le Dr Delattre

Bléharies : Le Dr Marchand

Lesdain : Le Dr Caucheteux

Hollain : Le Dr Petillon

Jollain : Le Dr Boutry

Chercq Les Dr Dufour et Zyde

Gaurain : Le Dr Boedt

Vezone : Les Dr Wattiez et Pierart

Soit dix médecins dont 6 touchent déjà leur pension

Pour le secteur de garde, nous ne sommes plus que 20 dont 12 participent à la garde.

Dans 5 ans, il ne restera que 5 médecins de moins de 65 ans.

Le Président et le Directeur Général précisent que le projet est toujours bien à l'ordre du jour et que la Commune a 3 ans pour le concrétiser. Une bonne partie des travaux sont par ailleurs à réaliser par la main d'œuvre communale mais celle-ci est actuellement surchargée. En ce qui concerne le laboratoire, le Président précise qu'il a reçu la visite de deux professionnels dont un médecin de l'entité. C'est en toute confiance qu'il a accédé à cette demande...

Le Président signale que l'inauguration de la crèche aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 9h30 en présence de la Ministre LINARD. Ensuite, la population est invitée à venir découvrir ce magnifique outil entre 11 et 15 heures. Il demande à la presse de relayer cette invitation et les en remercie d'avance.

La séance est levée à 19 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS